RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3C EXPRESS

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros

Siège social : 50, rue des Chardonnerets – Zone de l'Aéroport Charles de Gaulle

93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

RCS BOBIGNY 490 957 081

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

8 septembre 2026 – 11h15

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre, à onze heures quinze,

La société SAS ANDAE, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 832 265 672, dont le siège social est situé 1 bis, impasse de la Tranquillité, 35190 LA BAUSSAINE, représentée par son Président, Monsieur Laurent NEDELLEC,

agissant en qualité d'associé unique de la société 3C EXPRESS,

a pris les décisions suivantes :

PRÉAMBULE

Par décision de l'associé unique en date du 8 septembre 2026 à 10h00, SAS ANDAE a été constatée comme titulaire de la totalité des 30 000 actions composant le capital social de 3C EXPRESS et a été nommée Président de la Société.

SAS ANDAE a ensuite décidé de céder à Monsieur Jihad EL MKARI 12 000 actions de 3C EXPRESS, représentant 40 % du capital social et des droits de vote.

Un acte de cession a été établi à cet effet le 8 septembre 2026 à 11h00.

Le capital social de 3C EXPRESS demeure fixé à 30 000 euros, divisé en 30 000 actions de 1 euro chacune.

1ÈME RÉSOLUTION

CONSTATATION ET APPROBATION DE LA CESSION DE 12 000 ACTIONS

L'associé unique prend acte et approuve la cession par SAS ANDAE au profit de Monsieur Jihad EL MKARI de 12 000 actions de la société 3C EXPRESS.

La cession porte sur 40 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Cette résolution est adoptée.

2ÈME RÉSOLUTION

AGRÉMENT DE MONSIEUR JIHAD EL MKARI EN QUALITÉ DE NOUVEL ASSOCIÉ

L'associé unique agrée expressément Monsieur Jihad EL MKARI, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] en qualité de nouvel associé de 3C EXPRESS, à hauteur de 12 000 actions.

Cet agrément est donné en considération de la cession intervenue entre SAS ANDAE et Monsieur Jihad EL MKARI.

Cette résolution est adoptée.

3ÈME RÉSOLUTION

CONSTATATION DE LA NOUVELLE RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

L'associé unique constate qu'à la suite de la cession, le capital social de 30 000 euros, divisé en 30 000 actions de 1 euro chacune, est réparti comme suit :

Cette résolution est adoptée.

Associé	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
SAS ANDAE	18 000	60 %	60 %
Monsieur Jihad EL MKARI	12 000	40 %	40 %
TOTAL	30 000	100 %	100 %

4ÈME RÉSOLUTION

CONSTATATION DE LA FIN DU CARACTÈRE UNIPERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

L'associé unique constate qu'à la suite de la cession de 12 000 actions, la totalité des actions de 3C EXPRESS n'est plus réunie entre les mains d'un seul associé.

La Société fonctionne désormais sous la forme d'une société par actions simplifiée comportant deux associés.

Cette résolution est adoptée.

5ÈME RÉSOLUTION

NOMINATION DE MONSIEUR JIHAD EL MKARI EN QUALITÉ DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'associé unique décide de nommer Monsieur Jihad EL MKARI en qualité de Directeur Général de la société 3C EXPRESS, à compter du 8 septembre 2026, pour une durée indéterminée.

Monsieur Jihad EL MKARI déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

Il exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.

Cette résolution est adoptée.

6ÈME RÉSOLUTION

MAINTIEN DE SAS ANDAE DANS SES FONCTIONS DE PRÉSIDENT

L'associé unique constate que SAS ANDAE demeure Président de la société 3C EXPRESS.

La cession de 12 000 actions au profit de Monsieur Jihad EL MKARI n'emporte aucune modification du mandat de Président de SAS ANDAE.

Cette résolution est adoptée.

7ÈME RÉSOLUTION

MISE À JOUR DU REGISTRE DES MOUVEMENTS DE TITRES ET DES COMPTES D'ACTIONNAIRES

L'associé unique décide que le transfert de 12 000 actions de SAS ANDAE au profit de Monsieur Jihad EL MKARI sera inscrit dans le registre des mouvements de titres de la Société.

Le compte individuel de SAS ANDAE sera débité de 12 000 actions et celui de Monsieur Jihad EL MKARI sera crédité de 12 000 actions.

Après inscription du mouvement, les comptes feront apparaître 18 000 actions au nom de SAS ANDAE et 12 000 actions au nom de Monsieur Jihad EL MKARI.

Cette résolution est adoptée.

8ÈME RÉSOLUTION
MISE À JOUR DES STATUTS

L'associé unique décide de mettre à jour les statuts de la Société afin de tenir compte de la nouvelle répartition du capital social et de la nouvelle organisation de la gouvernance.

Les statuts mis à jour seront établis et signés à l'issue de la réalisation des présentes décisions.

Cette résolution est adoptée.

9ÈME RÉSOLUTION
POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités légales, administratives, fiscales et de publicité nécessaires à la réalisation des présentes décisions.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique.

Fait à Tremblay en France, le 8 septembre 2026 à 11h15.

Pour SAS ANDAE
Associé unique et Président

Représentée par son Président :
Monsieur Laurent NEDELLEC

